

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE... 1 an... 3 fr. 50

ETRANGER... 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément

GAULE... 1 an... 5 fr.

ETRANGER... 7 -

Tout changement d'adresse sera

accompagné de 0 fr. 50 cent.

en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux Avenue de la Gare, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

La ligne mesurée au lignomètre :

Ann. et Récl. 1^{re} p. — 01.20

— 3^e — 0 25

Chronique Locale — 0 50

En Echos... — 0 75

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par

les Agences de Publicité et à nos

Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas

rendus.

Barzed koz ha Barzed nevez

Urz ar Gorsedd a zo koz koz meurbed en Bro-Geumri. Ar gozente-ze just awalc'h he deuz diazeet he nerz, ha dreiz-holl sikouret anezhi da ober kalz a vad d'ar iez ha da viret beo en kalon ar bobl ar garantez evid e vro hag e c'hiziu.

Mez evel ma tigouez gant peb ober ansien, en deiz a hirio, ar Gorsedd a zo 'n em heurtet ouz eul loden euz hon breudeur a Geumri hag a nac'h outan an droet da ren ar c'hendalc'hou (Eisteddfod), a oapa e sereiniou, hag a c'hoarz var e c'houre'hennou. Netra goz, netra santel, na gav pardon dirag eur iaouankiz a zo brema. Eun dra bennag evelse, mez en eur mod all, a dremenn en Franz : an Iliz, a lavar lod, n'eo ken mad da netra : kerz kuit, hini goz ! Hag e tremenont o amzer o vrezell ouz ar veleien. Re all a lavar dija, zoken : ar Republik zo dic'hizet, neventi a fell ganeomp !

En Bro-Geumri, eur rum iaouankiz — dreist-holl ar baotred iaouank intellectuels disket en Universiteou Braz evel pa lavarfen orthodoxe, hag unan bihan, mar be permetet d'in lavaret chismatik. Gwir eo an hini bihan, an hini chismatik, a damall an hini braz da veza chismatik ive, hag a lavar eo hen, an hini bihan, eo ema gantan ar wirione hag c'hiz koz gwirion.

Ar Gorsedd Bihan a 'n em vod beb bloaz var lein eur menez uhel, goloec a goajou don, e-kreiz-tre Blaenau-Pfestiniog ha Lanroust. Diou dousen bennag ne maint ken er vreuriez-ze. Ober a reont lidou koz-koz, mez na embannont gwech abed er journaliou dat o gouel. Eur wech ma oan o tremenn dre Festiniog, e oa lavaret d'in : « Var-c'hoaz e ra ar Gorsedd Bihan » e ouel var dosen Geirionydd. » An amzer a oa fall ; ne oaket a hent houarn da vond di, ha siwaz ne moa ket gallet mond da weled.

Ar Gorsedd Bihan a zo paour ha gouez : beza zo ive eun Arc'hdroiz en e benn, hag a lavar n'euz nemetan gwir Arc'hdroiz an Enezen, a rum da rum aboue Morgannog.

Re ar Gorsedd Braz, en eskemm, a zo harpet gant ar pennou euz ar vro, enoret int, tud int « euz o amzer » ha ne zellont ouz re ar Gorsedd Bihannemed evel tud briz, moredet en eur c'houk hirbadus.

TALDIR.

Romant gazeten "AR BOBL" 22

Avanturiou an Aotrou Skrabelaou GANT Loeiz AR FLOCH

Eur mintinvez e oan o vont d'ar marc'had gant eur c'harrad ougnoun. Va c'har a loa varlerc'h eur c'harrad all a legumach. Hema jomaz krenn en e zao evid rei plas d'eur c'harrad podou laez. Unan euz ar podou, renket fall, a gouezaz d'an douar en eur ober trouz. Ar marc'h a loa ouz ar c'har a spontaz, ha lost va c'har-me, n'ouzoun ket penaoz, a leaz gant tiz da stoka ouz prennestr an aotrou pinvidik. Taoler a reaz ar prennestr er gambr, ha raktal varlerc'h, eur bouteged avalou-douar a en em ziskargaz ive er gambr. Evel just, e sonjen em bije raket peza ar gwer torret, mes evel-kenet ne zonen ket e vijen bet kignet evel e oan bet. Ne zonen ket em bije raket rei hanter-kant lur evel c'huoc'h gweren torret.

An advoullader a zo difennet.

Nevez) en hor bouz savet eun Urz Barzaz en Bro-C'hall, hag ar Re-Goz eo a gavemp en hon eneb. En Breiz-Veur ar c'hontrol : ar Varzed Nevez a glask taol ar Varzed Koz er-meaz !

Ama, ar Gorsedd a zo sellet kentoc'h evel eun gevredigez hardi da vond araok, re vuan, diouz lavar darn : ahont, ar Gorsedd a zo tamallet da veza dilec'het, « réactionnaire et clérical » na petra 'ta, gant ar gosteennou a fell d'e gwriet eur gwiskamant nevez da Vro-Geumri heb komprenn mar geio deuz he muzul.

Duhont, ar veleien (da lavaret eo ar bastored, ar gureed protestant) pere a zo holl troet gant ar c'heumraeg, o deuz gant ive kargou a enor ebarz ar Gorsedd; ama, beleg abed na c'houille, evid c'hoaz, goulenn antreal en hon Gorsedd, na dougen eur saë c'hilaz eur wech ar bla.

Petra fell d'eooc'h ! Kant Bro, kant giz, Kant Parrez, kant Iliz, Kant plac'h, kant hiviz.

— 3 —

Neubed a Varzed a Vreiz a oar an dra all-ma. En Bro-Geumri a zo daou C'horstedd : unan braz, a zo evel pa lavarfen orthodoxe, hag unan bihan, mar be permetet d'in lavaret chismatik. Gwir eo an hini bihan, an hini chismatik, a damall an hini braz da veza chismatik ive, hag a lavar eo hen, an hini bihan, eo ema gantan ar wirione hag c'hiz koz gwirion.

Ar Gorsedd Bihan a 'n em vod beb bloaz var lein eur menez uhel, goloec a goajou don, e-kreiz-tre Blaenau-Pfestiniog ha Lanroust. Diou dousen bennag ne maint ken er vreuriez-ze. Ober a reont lidou koz-koz, mez na embannont gwech abed er journaliou dat o gouel.

Eur wech ma oan o tremenn dre Festiniog, e oa lavaret d'in : « Var-c'hoaz e ra ar Gorsedd Bihan » e ouel var dosen Geirionydd. » An amzer a oa fall ; ne oaket a hent houarn da vond di, ha siwaz ne moa ket gallet mond da weled.

Ar Gorsedd Bihan a zo paour ha gouez : beza zo ive eun Arc'hdroiz en e benn, hag a lavar n'euz nemetan gwir Arc'hdroiz an Enezen, a rum da rum aboue Morgannog.

Re ar Gorsedd Braz, en eskemm, a zo harpet gant ar pennou euz ar vro, enoret int, tud int « euz o amzer » ha ne zellont ouz re ar Gorsedd Bihannemed evel tud briz, moredet en eur c'houk hirbadus.

TALDIR.

Ne oa ket arc'hant awalc'h ganen evit peza, ha neuze an itron a lavaraz d'he mevel mont da glask ar bolised raktal. An aotrou a zalc'haz ac'honan, hag a lavaraz ne iafe ket va c'harrad legumach deuz a doull e zor ken em bije paet.

Prestik ar bolised a en em gavaz, ha p'em oa lavaret d'ezo e oan kontant da vont, da glask arc'hant da baä e taphont krog e penn va loan.

Kerkent ive ec'h erruaz eur mignon d'in war al leac'h, eur marc'h-lour euz a Rosko eveldeon, hag etre-z-omp hon daou on devoa kavet arc'hant awalc'h evit peza ar c'huoc'h gweren torret war di Skrabelaou.

— C'hoarzin a reomp o klevet ac'hanoec'h o konta, mez pe hano en devoa an aotrou zo a c'houllennaz James ?

— Goudezo pa oan eat d'an ti e oan kustum da ober va disken eman, an itron, en eur c'hoarzin, a lavaraz d'in e oa koustet ker va gwer d'in. Klevet e doa dija an histor, hag hi he-uan a lavaraz d'in e oan koustet fall o terfi gwer war ti an aotrou Skrabelaou.

— Skrabelaou !

— Ia, an aotrou Robel, ijiner e Raozon, n'eo anavezet er vro nemet dindan an hano a Skrabelaou.

Après la Grève

La Situation sur le Réseau Breton

Il a été versé pendant la grève des cheminots, qui vient de se bien terminer grâce à l'énergie du Gouvernement, beaucoup d'encre et de salive.

Les uns ont soutenu que les cheminots touchent des salaires de famine. Les autres ont prétendu que tout est pour le mieux et refusent le droit de grève aux travailleurs des services publics ; enfin d'autres et non les moins nombreux, souhaitent secrètement que beaucoup de cheminots mécontents démissionnent au plus vite pour demander à entrer dans les places vacantes.

Nous ne prendrons pas parti dans le conflit qui divise les Agents et les Compagnies. Les crises de ce genre se produisent dans d'autres pays : l'Italie particulièrement a eu à souffrir de la grève des ferrovies, il y a deux ans ; ce ne sont que des épisodes de la lutte regrettable que se livrent les deux éléments de production : travail et capital. Généralement ces conflits ne rapportent aux deux côtés que ruines et désagréments.

Si l'entente était possible il faudrait toujours la conseiller dès le début des grèves. Malheureusement ce qui la rend difficile, c'est l'attitude des professionnels du sabotage, véritables criminels que les lois ne réussissent pas toujours à châtier, et surtout les excitations des meneurs de la C. G. T. qui dominent facilement la foule honnête et estimable des travailleurs, par des paroles vides de sens, et des promesses fantastiques.

Autant l'on doit se montrer bienveillant et conciliant pour les travailleurs de bonne foi qui présentent leurs revendications, autant l'on doit être sévère pour les meneurs, qui ont fait de faire dégénérer un mouvement professionnel en « insurrection » selon le mot de M. Briand lui-même.

Les meneurs sont de deux catégories. Les uns, députés comme Jaurès, Vaillant, Goude, etc., excitent les ouvriers à renverser les ministères successifs où ils aspirent à parvenir, et où, une fois grimpés, ils s'empresent de revenir à la bourgeoisie dont ils font partie.

Les autres, sont des ouvriers plus intriguants en général que leurs confrères, ils haïssent la Société, détestent leurs patrons qu'ils appellent des « requins » ; ce sont des cerveaux malades qui ne rêvent que désordre et révolution, et qu'on devrait expulser des places qu'ils sont trop heureux d'occuper.

Que penser par exemple de ce citoyen Toffin qui a déclenché le premier la grève des chemins de fer ? Aussitôt que la grève éclate, Toffin se laisse arrêter sans résistance, et se met à l'abri des coups. Toffin est un type comme Pataud, Toffin touchait un « salaire de famine », exactement 6400 francs par an. En 1909 il avait bénéficié de 102 jours de congé.

Cela criait vengeance ! Tel meneur de syndicat local se fait des mois de 150 à 200 francs !

— An aotrou Robel !... anavezet dindan an hano a Skrabelaou ! mes petra eo an dra-ze ?... Skrabelaou !

— Gouzout a rit, aotrou, eun den hag a zo laou outan, a rank en em skrabat awe chou, p'en defe re a zebrou.

— Hag an aotrou Robel, eun anaoudegez vraz d'eomp-ni, a zo laou outan ?

— Pardonit ac'honan, aotrou, m'emaoun o lavarit drouk deuz unan hag a anavezit mad. Mes an aotrou Robel n'euz ket a laou outan, ha ma z'eo lezhanvet Skrabelaou, eo abalamour d'eur breur-kaër d'ezan. Hema ar breur-kaër ma, goude beza bet o chom e kaëra maner a loa e Raozon, a wertz e oll lezeou, hag a leaz er meaz euz ar vro. Mont a reaz du-ze da chom demost da Gastel linn, hag eno e varvaz etouez al loa war eur born plouz brein. Eno e oa lezhanvet Skrabelaou, hag abaoe al lezhanveze a zo dalc'het war eur famil a-bez. An aotrou Robel en devoa da u vab, ha raktal gou le maro e ontr, e iachout, den na oard t'belec'h, da zispign kant mil lur ar potr koz.

Setu petra em euz klevet en ti eleac'h e rean va disken e Raozon...

Mez penaoz oc'h c'houit deat da anout an aotrou Robel, p'o gwir e livirit ez eo eun anaoudegez vraz d'eooc'h ?

Tout cela vaut qu'on fasse grève, évidemment.

La situation des plus humbles travailleurs mérite d'être améliorée, c'est certain, mais du jour au lendemain peut-on bouleverser des services comme celui des chemins de fer pour donner satisfaction immédiate aux plus turbulents ? Si la cherté des vivres est un argument, il faut se rendre compte que tous les citoyens à égal titre en souffrent ; mais qui dit que si 1910 fut une année de pénurie de production, les années suivantes lui ressembleront ?

Quand à l'effet rétroactif de la loi des Retraites, nul n'en conteste la légitimité, mais la question financière prime tout, et l'on est bien obligé de tenir compte du nombre de millions que les contribuables devraient déboursier pour réaliser cette réforme.

Nous persistons à croire que la situation difficile et tendue que le prolétariat intelligent tout comme le patronat déplorent, est due uniquement à l'intrusion des politiciens de métier et des meneurs collectivistes dans les questions économiques et sociales où ils ne comprennent goutte. Natura non fecit saltus, disaient les Latins. La nature ne fait pas de bonds, mais elle marche d'un rythme égal et continu vers la civilisation et le progrès, par l'Ordre. Les essais de retour à la sauvagerie des manifestants et des gréviculteurs n'y changeront rien.

Nous avons eu à craindre un moment les effets fâcheux pour le commerce de toute la Bretagne qu'aurait occasionné une grève sur le vaste réseau Economique. Ce n'est pas la faute aux fortes têtes si elle n'a pas eu lieu. On les connaît. On a lu leurs appels à la révolte.

Mais la grande masse des agents bretons a refusé de marcher. Il y a lieu de les en féliciter sans réserve au nom du public.

— 0 —

Voici quelques aperçus que nous garantissons absolument exacts sur les salaires actuels des Agents du Réseau Breton (Société Générale des Chemins de Fer Economiques).

Le grand public sera ainsi à même d'apprécier, lorsqu'il comparera par ces chiffres la situation de l'employé de chemins de fer avec celle des ouvriers de l'industrie privée et des ouvriers agricoles de la région.

Les appointements des agents varient suivant le grade et l'ancienneté dans le grade. Ils sont payés même les dimanches. Ils ont actuellement les valeurs suivantes :

TRACTION :

1° Mécaniciens : de 1400 à 1700 francs par an comme appointements fixes ; Des primes de 600 à 1300 francs viennent augmenter les appointements fixes.

Les appointements au total varient donc de 2000 à 3000 francs par an (5 fr. 50 à 8 fr. 20 par jour).

2° Chauffeurs : de 1050 à 1230 francs par an comme appointements fixes.

Primes variant de 300 à 600 francs, ce qui porte les appointements au total à 1350 à 1830 francs par an (3 fr. 80 de 4 fr. 95 par jour).

— Doue ra vezo trugareket da veza digaset ac'hanoec'h en ti-ma hirio, a lavaraz James. Gwelit aman en hokichen diou blac'h euz ar re goanta, euz ar re binvidika a zo e Bro-Zaoz !... Ma l'an diou blac'h iaouank-ma, an diou c'hoar-ma d'in, a zo dija prometted da zaoz vab an aotrou Robel euz Raozon !... Eur miz a zo e oamp c'hoaz e ti an ijiner hag an traou a loa o vont da veza renke eire an diou famil abenn eur miz aman. Rakse ta n'oc'h ket digouezet kalz re abred da ziskuil d'eomp ar c'helou. heb er gouzout.

— Skrijal a ran aotrou, o sonjal pegement a dalvoudegez o deuz va c'homzou, ha goulskoude vac'houstianz a zo direbech, rak n'om euz lavaret nemed ar wirionez penn da benn diwar bouez eun den hag en devoa great drouk d'in o c'houlen d'iganen eur hanter re a arc'hant evit ar gaout great d'ezhan. Prest eun da lavaret dirag barnerien, ar pezh em euz displegot d'eooc'h.

— N'o pezo ket eozm da lavaret an dra-ze dirag barnerien, Breizad, fiziauz euz ennoec'h, ha bremaik ni a skrivio d'an aotrou Erward, evit goulen outan kelou deuz ar famil-za hon euz anavezet ken koulz, hag hon euz eozm da anout gwelloc'h c'hoaz aken nebeud amzer. Roit d'eomp hoc'h hano, ha divezatec'h

Chefs d'équipe 1460 à 1830 francs par an ; (de 4 fr. à 4 fr. 95 par jour).
3° Ouvriers d'atelier
Ouvriers 1330 à 1700 fr. (de 3 fr. 65 à 4 fr. 70 par jour).
Manœuvres 1050 à 1270 (3 fr. à 3 fr. 50 par jour)

EXPLOITATION

Facteurs chefs : de 1200 à 1300 fr. par an (3 fr. 28 à 3 fr. 55 par jour).

Facteurs et Préposés sous halle : de 1080 à 1200 francs par an (2 fr. 95 à 3 fr. 28 par jour).

Atteuilleurs et Hommes d'équipe : de 900 à 1200 francs par an (2 fr. 45 à 3 fr. 28 par jour).

Chefs de train : de 1000 à 1240 fr. par an (2 fr. 85 à 3 fr. 40 par jour).

Serre-frein : de 900 à 1000 francs par an (2 fr. 45 à 2 fr. 80 par jour).

VOIE

Chefs cantonniers : de 960 à 1140 fr. par an (2 fr. 63 à 3 fr. par jour) et logé (maison avec jardin).

Cantonniers : de 720 à 950 francs par an (2 fr. à 2 fr. 62 par jour) et logé.

Tout cantonnier non-logé reçoit une indemnité de 10 francs par mois. A noter que les femmes des cantonniers sont la plupart du temps chefesses de gare ou gardes-barrière.

Ces appointements sont ceux actuels des agents. Tous les deux ou trois ans chaque agent obtient une augmentation qui dépend de son travail et de ses notes.

AVANTAGES ET PRIVILÈGES

En plus du traitement fixe indiqué ci-dessus tous les agents ont de nombreux avantages qui sont des plus importants :

1° Le médecin est gratuit pour eux et leur famille.

2° Ils ne paient que le 1/3 des médicaments ordonnés, les 2/3 étant payés par la Compagnie.

3° En cas de maladie : ils touchent pendant 60 jours de l'année leur solde entière et 1/2 solde ensuite pendant 30 autres jours sans perdre leur poste.

4° Permis de circulation gratuits pour eux sur tout le Réseau de l'Etat et 5 permis gratuits par an pour leur famille. — Circulation gratuite partout sur le Réseau Breton.

Permis de circulation à prix réduits pour le reste de leur famille (75 0/0 aux frères et sœurs, 50 0/0 aux autres parents).

5° Distribution deux fois par an de vêtements à tous les enfants des agents.

6° Secours en espèces aux agents dans le besoin pour les tirer d'embaras ; ainsi que des avances sur leurs salaires.

7° La Compagnie verse tous les ans

m'on defe eozm diouzoc'h, li a skrivio d'eooc'h.

— Me a vez great Fanch ar Roux se'honan e Rosko e kichen Kastell-Paol, emaoou o chom.

— Trugare d'eooc'h, Fanch. Savetei a rit d'eomp hon enor, ha divezatec'h ni a ouezo o tie'haouit deuz ar vad a rit d'eomp hirio. Gwelit a rit n'euz drouk ebet na zerviche da eur vad bennag. Ma ne vije ket bet en em gavet an darvoud-ze ganoc'h e ti an aotrou Robel e Raozon n'o pije ket bet anavezet an den-ze, n'o pije ket bet na droug na vad da lavaret d'eomp anezan. Breman an droug dister great d'ezan, an arc'hant braz o pa raket rei d'ezan evit an tammik gouez, c'huoc'h gweren torret, a ro d'eomp da anaout deuz pe seurt den eo, pe seurt kalon kriz en deuz, pegement a brez en deuz da gignat pa gav krog. Ganoc'h hon euz klevet pe seurt bred en doa e vreur-kaër lezhanvet Skrabelaou.

En eur ger, Fanch, ar pezh oc'h euz lavaret d'eomp hirio, a laka eur sklerijen gant war hon amzer da zont, hag a harz ouzomp da goueza e toull an dismegans.

(Da heuil.)

10 000 du chiffre du traitement de chaque agent à la Caisse Nationale des retraites pour constituer ainsi à chacun un sou. En fait celui qui touche 1500 francs, touche donc 1650 francs. Ces retraites sont réversibles en partie sur les veuves.

8° Enfin d'autres avantages leur sont procurés par le Service de l'Economat (épicerie vendue au prix coûtant), charbon et bois de chauffage, à prix réduits, jardins gratuits donnés au plus grand nombre d'agents possibles sur les terrains du chemin de fer, etc.

Ajoutons que la Compagnie semble disposée, d'après ce que l'on nous a dit, à améliorer, sans tarder, la situation des cantonniers, des hommes d'équipe et des serre-freins.

F. JAFFRENOU.

LA GRÈVE des chemins de fer

Le sabotage

La grève des chemins de fer organisée par la C. G. T. n'a pas eu l'effet tant attendu. Malgré le sabotage des fils télégraphiques, le déclassement des aiguilles, etc. elle a avorté. C'est surtout aux alentours de Paris que les voies de fer ont été sabotées; le Génie les réparait très vite. A Kerhuon, près de Brest, quatorze fils télégraphiques et téléphoniques furent coupés dans la nuit du 13 octobre par un inconnu. Les saboteurs piécés ont été condamnés impitoyablement par les tribunaux à des peines variant de 4 mois à 2 ans de prison sans sursis. Toute entrave à la liberté du travail était récompensée de 15 jours à 3 mois d'ombre.

Décidément la manière forte a du bon.

Les dernières troupes

Quand la C. G. T. dont le syndicat national des Ch. de F. n'est qu'une branche, vit la partie perdue, elle a fait appel aux électriciens; mais l'électricité n'a manqué qu'une nuit à Paris. Le lendemain un personnel de fortune remettait tout en marche. Alors, on a fait donner le Bâtiment. Les maçons et les terrassiers ont parcouru Paris en colonnes, vite dispersées par des charges de police.

Pendant ce temps, les arrestations et la mobilisation produisaient un effet salutaire: dimanche, plus de la moitié des cheminots grévistes avaient réintégré leur poste. Le mouvement de délégués s'accroît lundi. Mardi, c'était fini.

Le crime

Le plus grand crime de cette grève a été de priver la capitale de lait pendant 24 heures. On sait que les petits enfants que leurs mères ne nourrissent pas, ne peuvent se passer de lait. Le docteur Varriol, médecin en chef des Enfants Assistés, prit son nom de l'Humanité contre cet attentat, contre la vie des tout petits innocents. Le matin du 14 octobre, la Goutte de Lait de Belleville dut renvoyer 200 mères pauvres, sans le lait nécessaire à leurs bébés. On avait cependant demandé au Syndicat National de laisser entrer un train de lait par jour.

Non, répondit le comité de grève, aucun train ne doit circuler sur les rails, car il faut que la révolution triomphe.

Contre les journalistes

Les grévistes ne sachant sur qui faire retomber leur humeur noire, s'en sont pris aux journalistes, et comme ils accusent les principaux journaux de donner de la grève une physionomie inexacte et parfois satirique, le comité a interdit tout simplement à la presse l'accès de la Bourse du Travail de Paris. Une protestation énergique a été rédigée contre cet abus.

Les bombes

Les anarchistes, à l'occasion de la grève, ont fait parler d'eux un peu partout. Des bombes ont éclaté à Paris et sur les voies ferrées, occasionnant d'importants dégâts.

Jaurès menace Briand de mort

Jaurès et les agitateurs du socialisme, affolés par la tournure des événements et par l'échec de leur essai de révolution, versent délibérément dans la propagande par le fait. L'Humanité de dimanche menaçait Briand du sort du roi Don Carlos.

Gageons que M. Jaurès n'opérera pas lui-même.

Briand ne s'en est d'ailleurs pas ému. Il a interdit la manifestation des cheminots que le comité de grève annonçait sur la place du Lac-Buamessil pour lundi, et a refusé d'entrer en pourparlers avec des délégués en révolte contre la loi militaire.

Le meneur Bidamant a été arrêté lundi.

Si la grève avait réussi

Si la grève préparée de longue main par la Confédération Générale du Travail avait réussi, c'était, écrit Judet dans l'Éclair, la fin de la France et le retour à la Barbarie. Le plan préparé par les socialistes rouges était d'isoler les départements entre eux et Paris des départements, puis de proclamer la Sociale en attendant l'invasion de l'Étranger. Une fois de plus c'est un Breton, Briand, qui a sauvé la France.

Veu significatif

Le Comité républicain du commerce et de l'industrie a émis le vœu suivant, qui a été transmis à M. Briand, président du conseil:

« Le Comité approuvant que le gouvernement dans les actes d'énergie qu'il a accomplis pour mettre fin à une situation qui trouble si profondément les intérêts du pays, émet le vœu qu'il adopte les mesures indispensables pour assurer définitivement la marche normale des services publics, et qu'il prenne l'initiative de proposer toutes les modifications nécessaires aux lois existantes pour en éviter le retour.

Le Président: A. MASCIERAC.

Sur l'Economique

Après les deux réunions consécutives de mercredi 12 et jeudi 13 octobre, la grève du personnel était votée, d'une façon définitive pour le samedi matin, à l'unanimité moins une ou deux voix.

Malgré le secret conservé par les militants la nouvelle transpara sans doute, car dès le vendredi matin à 7 heures, une section d'infanterie partait de Quimper pour Carhaix et

deux brigades de gendarmerie venaient renforcer celle de Carhaix. Le capitaine de gendarmerie lui-même était présent ainsi que plusieurs agents de police en bourgeois.

La section du 118^e cantonna quatre jours aux abords de la gare: un piquet fut dirigé sur le château d'eau du Petit-Carhaix pour empêcher toute tentative peu probable de sabotage; un autre auprès du Dépôt Central en gare.

Une réunion générale des employés devait avoir lieu vendredi soir à 8 heures au débit X...; puis on contremanda, elle se tint dans la grange du débit Z...

M. Veilhan, ingénieur en chef de la Compagnie Economique, avait été prié de s'y rendre. Les enthousiasmes du début s'étaient un peu refroidis. Le président du Syndicat entreprit lui-même de conseiller l'entente. De son côté, M. l'ingénieur promit de transmettre les revendications du personnel à la direction. Séance tenante quatre délégués furent désignés pour une entrevue ultérieure avec le Directeur.

Le travail commença comme à l'ordinaire samedi matin.

Effet inattendu de la grève

Une des conséquences inattendues de la crise dont le pays vient heureusement de sortir sans trop de heurt, se produisit samedi dernier sur tous les petits marchés de Bretagne. Les trains montant vers Paris et les grands centres ne prenant plus de denrées qui ne peuvent se conserver, ni de volailles, il y eut une baisse considérable de prix. On vendait à Carhaix le litre 2 fr. au lieu de 4, le lapin 0 fr. 75 au lieu de 1 fr. 50, le couple de poulets 2 fr. 50 au lieu de 4, la douzaine d'œufs 0.75 au lieu de 1 fr. 05, la livre de beurre salé 0.90 au lieu de 1 fr. 25. La baisse n'a pas duré naturellement.

DERNIER MOT A OSCAR

Certains gens, quand on ne cite pas leurs œuvres, se vexent de manquer leur effet.

Certains autres se fâchent quand on ne répond pas à leurs insultes.

Tel Oscar. Le mépris l'ayant gêné plus que la riposte, il est retourné, courageux, à la charge.

Mais il aura beau... trompeter dans son torchon je ne daignerai jamais discuter avec quelqu'un qui, lorsqu'on demande sa figure, ne fait voir que le fonds de son paillasson.

F. JAFFRENOU.

Extraits des lettres de Mme de Sévigné que Vitré veut statuer

A propos du breton: « Nous trouvons les chemins fort raccommodés par l'ordre de M. de Chaulnes. Nous partimes de Rennes à 10 heures... nous envoyons demander du secours à Plois, le jardinier des Rochers. Il vient avec une douzaine de gars; les uns nous tenaient, les autres nous éclairaient, et tous parlaient si extrêmement breton que nous nous pâmons de rire. »

Comment l'illustre marquise s'est-elle aperçue qu'on parlait breton au delà de Vitré, en 1675? A propos des miliciens bretons: « Quand ils veulent saluer, l'arme tombe d'un côté, le chapeau de l'autre. Enfin, ces Bas-Bretons sont étranges. Je ne sais comment faisait du Guesclin pour les avoir rendus les meilleurs soldats de France. »

A propos des gentilshommes bretons: « Ils sentent un peu le vin. »

A propos de nos Etats de Bretagne: « Une infinité de présents, de pensions, 15 ou 20 grandes tables, un jeu continu, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie, voilà les Etats. J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit... Toute la Bretagne était ivre aujourd'hui. »

Même sujet: « Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps des Bretons que d'eau sous les ponts. »

A propos de la Révolte du Timbre et du Tabac en 1675: « Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupe 40, 50, par les champs et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent meû culpâ, c'est le seul mot de français qu'ils sachent... On ne lasse pas de pendre ces pauvres Bas-Bretons. Ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche... »

A Rennes... on croit qu'il y aura bien de la penderie. M. de Chaulnes (le gouverneur) n'a pas oublié toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière était « gros cochon. »

Même sujet: « Ainsi les innocents pâtiront pour les coupables. Mais je trouve tout fort bon pourvu que les 4.000 hommes de guerre ne m'empêchent point de me promener dans mes bois. »

A propos des bourgeois: « Il y a présentement 5.000 hommes à Rennes. Ils vivent comme en pays de conquête, nonobstant notre bon mariage avec Charles VIII et Louis XII. C'est une chose pitoyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'avaient rien vu de pareil depuis les guerres de Montfort et de Blois. On a fait une taxe de 100.000 écus sur les bourgeois, si on ne trouve point cette somme elle sera doublée et exigible par des soldats. On a chassé et banni toute une rue et défendu de les recueillir sous peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables errer en pleurs au sortir de cette ville.

Avant-hier, on roua un vilain qui avait commencé la danse et la pillerie

du papier timbré. Il a été écartelé après sa mort et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville.

On a pris 60 bourgeois; on commençait demain à les pendre. »

Qu'on juge de la cruauté des Bureaux par l'insensibilité du témoin.

Pour que le roi consentit à pardonner la révolte de « sa bonne province de Bretagne » nos Etats durent payer une tribut de 3 millions.

Madame de Sévigné écrit à ce sujet: «... La penderie me paraît maintenant un rafraîchissement. J'ai une toute autre idée de la justice depuis que je suis dans ce pays; vos galériens me paraissent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde. »

La Bretagne était sous les pieds de Louis XIV. De telles violences justifient-elles les dîges que M. de Sévigné prodigue au duc de Chaulnes dans ses lettres? Combien d'honneurs et d'avantages par le Gouverneur, elle ne faisait que payer sa dette.

Terminons par cette citation extraite des échos du journal l'Éclair, du dimanche 16 octobre: « Cette longue rancune qui ne veut pas désarmer et qui refuse à la marquise un piédestal sur une place de Vitré ne manque pas de justesse. Et cette fidélité au passé ne manque pas non plus de fertilité. »

Au dernier moment nous apprenons que notre campagne a porté ses fruits, le comité local renoncera pour l'heure à ériger la statue en question à Vitré.

Chronique Celtique

Congrès de l'Eglise d'Irlande

Au congrès national de l'Eglise d'Irlande qui s'est tenu à Belfast la semaine dernière, sous la présidence du Lord-Evêque de Down, Connor et Drumore, notre ami le Dr Lionel Radigue a fait une conférence très suivie sur l'œuvre des missionnaires irlandais au VI^e et VII^e siècles en Suisse et dans le centre de l'Europe, où des restes de la civilisation monacale celtique existent encore à Luxeuil, Saint-Ursanne, Saint-Gall, Bobbio.

L'étude des langues celtiques

On annonce la nomination de M. Pierre Le Roux, de Pleubian (Côtes-du-Nord), à la Faculté des Lettres de Rennes, comme professeur de langue et littérature celtiques. On sait que jusqu'à cet été, cette chaire était occupée par notre compatriote M. Loth, appelé depuis au collège de France.

Il y en a en France trois chaires consacrées aux sciences celtiques: une au Collège de France, une à l'école pratique des Hautes Etudes (occupée par M. Gaidoz) et une à Rennes. — Dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, on en trouve douze, soit trois en Angleterre: à Oxford, Cambridge, Liverpool; deux en Ecosse: à Edinbourg et à Glasgow; trois en Pays de Galles: à Aberystwyth, Bangor et Cardiff; quatre en Irlande: deux à Dublin, une à Cork et une à Galway. Il y a en outre dans le Royaume-Uni trois chaires dans des établissements privés: à Dublin, Cambridge et Evanston. En Amérique il y a une chaire de celtique à Washington; en Allemagne, une à Berlin. Il est question d'en créer une autre, ainsi d'ailleurs qu'à Vienne et à Londres. Enfin, on signale dans tous les pays nombre de savants, qui, sans être pourvus de chaires de celtique, n'en sont pas moins réputés comme des maîtres en cette matière.

Ali d'ar Varzed

Ar re n'o deuz ket paet ar prof evit ar bloa 1910 a zo pedet d'hen ober d'an tennor Berthou, 8, rue Meynadier, Paris.

Goude an deiz kenta a vez Du, ar Post a vezo karget da zastum an archant.

Labour-Douar

Talvoudgezh ar c'honifed

An darnvuia euz al labourier-douar ne brizont ket ar c'honifed; tremenn a reont peurliesha zoken evit bezz traou didalvez en hon tiegezh. Ma, gant eur wizegezh direbech me lavar eo eun avantach braz pe vihan dere'hel, maga wardro eun dousen euz al loened-ze en pep tiegezh a zell euz e c'hounnidegezh. Hed ar bloaz, petra a goust maga eun neubeud euz al loened-ze? Debr i a reont kerkouls al louzeier fall evel ar re vad, setu perak en eur c'honifed legumachou pe traou all e kaver evitho eur bouped a zere d'ho larda. Hag oupen bez ez euz, en holl diegeziou kornadou douar, ha n'heller o labourer en braz, perak nompas o hada en melchoun eot pe kaol? Ze a vefe eur moien mad da implija, da labourat pep tam douar, ha da zavel diwar o c'houst eur vanden loened heb noazout d'al loened-all, n'eur lammat otho an distera tam boued. Mez, herve lavar kalz, ar c'honifed a implij re a yagadurezh en rezoun ouz fidelised o c'hori.

Netra diskiantoc'h. Azeogouzout, mar deuzer d'ezho boued dreist muzul hen a chom gantho, darn o veza saotret da ober teil, darn o tremen dre o bouzellou heb ober vad abed.

N'eo ket eta gant ar c'honifed emañ an tech fall o tibri kalz boued, mez gant an dud a zo euz o soagna, nei ouezont ket eur c'honifed o c'hober e gresk

n'hen deuz ket ezom kalz a voued azalek ma vezo poent e larda; neuze avad e-pad an de, teuler d'ezhan dre ma tebro.

Ha breman, pebeuz gouen konifed da zere'hel evit kaout ar brasanterezh?

Bez ez euz teir gouen, anat mad an eil euz eben dre ar c'hem bras a ren etrezo.

Teir gouen penn a lavaran, rak en gwirionez a zo c'hoaz gouennou kreiz, o sellout eur peb hini ar re-man, nemed gant eur c'hem distera a ra otho eur ouen ispisial.

Savet a vont oll evit ar c'hik, evit ar bleo, evit ar c'hroc'h.

War armez peurliesha ne zeller ouzar c'honifed nemed egz produ ar c'hik, da werza pe da zribi en ti; koulskoule kement pe muioc'h a avantach a zo o ter'hil euz an diou ouen all ive.

Erfin er pez a zell ouz al loden-man, ar Gênt des Fiandres hag ar Gros Normand, Bêlier Français, teir gouenn anavezet egz ar gwella a ouffer da zibab diouz ho seurt. Heb dispizout ané tam a-béd, ma oar a zo c'hoaz eur ouenn gwelloc'h, delledek eo da furniz en berr amzer muioc'h a gik ha dre eno muioc'h a arc'hant.

Ia, en gwirionez, an teir gouenn all ho deuz peb hini ané bep a dech fall; oll a c'hellant tizout en pouez betek selek, trievc'h lur, ar pes a zo brao emichans, hogen sed aman an dalc'h: en bep neiziad euz ar re-ze na ve morse hirroc'h, eget daou, tri; oupen hirramant a vent o kreski, dreist oll ar Bêlier. Kaout eur seurt a ro neiziadou niverus, krenv ha iac'h, a deu prim da dizout eur pouez huel, sed aze ar ouen d'eread ma z'eo ar c'honifed komun, da vianara seurt am beuz-m; diouto, a ro c'houez neiziad bep bloaz, ha seiz pe dek bihan bewach, o poueza nao, dek lur a-benn bloaz.

Honnez eo heb douzans, ar gwella a ouffer da zibab er renk konifed aman.

Ha breman, evit er pez a zell euz ar honifed a ve e-man: l'angora blanc, l'angora n'ro, l'angora Sibérien, l'angora a bleu.

Konifed skanv ha dister en kig eo ar re-man peurliesha, ar bleo n'hini ra otho an dalvoudgezh. Gwerzet a ve behet c'houezek lur al lur euz an hini du ha daouzek euz an hini gwann, hogen daou gonifed braz a c'hell furniz eul lur bleo hed ar bloaz, da vianara pa vent soagnet egz m'eo deet.

Arak bloaz e pou zont dek lur, hag unan hebken a c'hell furniz tri-ugent gramm bleo bep c'houez sizon, kazi oul lur ar bloaz, a ve gwerzet daouzek lur an izella priz. Honnez eo ar ouen talvoudusa, dre ma zere evit bleo ha kig assablé.

Erfin, e-mesk ar c'honifed savet evit o c'hroc'h en ekavomp: le Saint-Hubert ar l'Argente de Champagne. Ar Saint-Hubert eo ar pounera, euz neubeud koulskoude, an Argente a c'hell poueza ive betek naol lur; kroc'h en eil hag egile a dalv etre c'houez'ar hag eiz real.

An neb a vefe c'hoantek da zavel euz an Argente, euz an angora noir, angora Sibérien pe euz eur ouen vad a gonifed komun am beus hanvet hueloc'h, n'hen deuz nemed goulen diganin en Kerhoën kichen Kastellin, konifed a bep seurt oad, oll féiz, priz izel. Ila n'eo ket evit skoazelli va iale'h eo e klaskan gwerz, mez var zigare d'ober plijadur da lennerien Ar Bobl a zo oll mibien vad da Vreiz.

Per GUÉDÈS, labourer-douar en Kastellin.

AR SERVICHOU-BRAZ

Service de-ha-bla a vo kanet. En iliz Skirignak d'ar meuz 25 viz Here, ovid renoz one Reno ar Boll. Ar prod a vo or Faout.

E chapel Kaourintin, en Kernoët d'al lun 31 viz Here ovid renoz one Manuel Hônaif. Ar prod a vo en Kernoët-Vreiz.

Keleier Kerne-Uhel

KERAEZ

Leurs mensonges. — Une feuille collectiviste bien connue comme professionnelle de la diffamation, prétend que M. Penn, boulanger à Carhaix, a pris l'initiative de rencherir le prix du pain. Mensonge comme tout ce qu'écrivit cette feuille. C'est justement M. Penn qui, ayant un stock de farine acheté en période normale, a pu laisser le prix du pain chez lui à 1 fr. 59 les 10 livres, alors que huit jours avant, ses confrères étaient forcés de les vendre 1 fr. 60. Il n'a haussé que lorsqu'il a du acheter aux nouveaux cours, bien qu'il eut pu le faire aussitôt.

Les insulteurs qui déversent leurs calomnies dans la feuille sus dite sont bien mal venus à se plaindre de la situation à Carhaix; ils font tout pour prouver que s'ils s'emparaient du pouvoir, ce serait bien pis encore: pas un commerçant ne trouverait grâce devant eux.

Un vieux Carhaisien.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Madame Pierre Solu, la mère de notre excellent collaborateur et ami Jean Solu, décédée rue la Tour d'Auvergne à Carhaix dans sa 58^e année.

Les funérailles ont eu lieu vendredi au milieu d'une nombreuse affluence. Nous prions notre ami et sa famille d'agréer dans cette douloureuse circonstance l'expression de nos bien vives condoléances.

Nous apprenons aussi la mort de M. Joseph Royer, fils de M. Royer,

quincailler et maître de forge, décédé jeudi à l'âge de 24 ans. Nous prions sa famille en deuil d'agréer nos condoléances.

D. M. Yves Le Queinnec, ouvrier boulanger, décédé à l'hôpital de Carhaix, à l'âge de 27 ans, à la suite d'une maladie de poitrine. Jusqu'à ses derniers moments, le pauvre jeune homme qui était notre fidèle abonné, a tenu à recevoir et à lire son journal.

Passage de troupes. — On annonce pour lundi le passage d'une batterie d'artillerie à Carhaix.

SPEZET

Beaux coups de fusil. — Depuis quelques temps les fermiers des environs de Spézet et Gourin se plaignaient des ravages causés dans leurs terres par les sangliers. Nuit et jour ils montaient la garde pour défendre leur blé noir ou leurs pommes de terre. Le samedi 8 octobre, il y avait une battue en règle, dans l'immense bois de Conveau. Pendant que les autres chasseurs déjeûnaient, Mme de Boisfleury, de Ménéz-Kam, en Spézet, qui était seule, se vit tout à coup assailli par 14 sangliers (males et marçassins); ne perdant pas son sang-froid, elle en abattit 3 dont un pesait dans les 100 kilos, et en blessa un quatrième.

Madame de Boisfleury avait tiré 13 coups de fusil en moins de 3 minutes; cela se passa si rapidement, que les chasseurs occupés à se restaurer sur l'herbe à 300 mètres de là, ne surent ce qui s'était passé que lorsqu'on vint les en aviser.

Les sangliers qui restaient s'enfuirent. Grâce à son sang froid, la chasseresse avait tenu en respect ces bêtes féroces.

M. Eugène Laurans, de Gourin, abattit un superbe chevreuil, et deux chasseurs landernéens tuèrent deux marçassins.

PLougouernevel

Un farcené. — Dimanche dernier, François Millin, 33 ans, cultivateur au bourg de Plougouernevel, après avoir bu toute la journée dans les cabarets, rentra à son domicile vers 5 heures du soir, complètement pris de boisson et dans un état de surexcitation extrême.

A peine rentré, il bondit sur sa pauvre femme et se mit à la frapper avec la dernière violence; puis, pour éviter toute fuite possible, il ferma la porte à clef et continua ses brutalités.

Pendant qu'il la malmenait, il tenait un couteau ouvert et menaçait à chaque instant de la tuer.

Le malheureux, dans un état de frayeur indescriptible, appela au secours; mais personne n'osa se risquer dans la maison.

Le maire, prévenu, fit enfoncer la porte et délivra Mme Millin plus morte que vive. L'ivrogne, tourna alors sa fureur contre le magistrat et lui administra une volée de coups de poing.

Cette scène fut interrompue par l'arrivée des gendarmes.

Millin, mis hors d'état de nuire, fut conduit à la chambre de sûreté de la caserne et le lendemain écroué à Guingamp.

MAEL-KERAZ

Incendie. — Le 13 octobre, vers 8 heures et demie du soir, Louis Raodit, domestique de M. André, maître carrier au moulin de La Lande, en Mael-Carhaix, se trouvait dans l'écurie de son patron où il soignait les chevaux.

Constatant que ces derniers n'avaient plus d'eau, il alla en prendre; mais avant de partir il suspendit sa bougie allumée à un pieu enfoncé dans le mur.

Quand quelques minutes après il fut de retour, il vit une épaisse fumée qui provenait de l'écurie.

Bien vite il sortit les chevaux et appela au secours pour combattre l'incendie qui venait de se déclarer.

Les pertes sont évaluées à 1.000 francs.

TRÉBRIVAN

Aux assises. — Marie Rivault, femme Thépault, journalière à Trébrivan, de mœurs légères, vivait séparée de son mari qu'elle avait abandonné.

Le 21 août dernier, elle mit au monde à son domicile un petit garçon.

Presque aussitôt, elle l'étouffa en lui introduisant un morceau de son drap de lit dans la gorge, puis elle le cacha dans son lit.

Pendant cinq jours, elle le garda ainsi près d'elle.

Pour faire disparaître le petit cadavre, elle en fit un grand feu dans sa cheminée et y jeta son enfant; la femme Thépault recueillit ensuite les cendres dans une petite boîte qui fut retrouvée.

L'accusée fit des aveux complets.

M^e Gouinguenet, défenseur, a plaidé l'acquiescement sur le chef d'infanticide et a sollicité les circonstances atténuantes pour la suppression d'enfant.

La femme Thépault a été condamnée à quatre ans de prison.

CALLAC

Greffier de paix. — M. Jean Le Troadeo, de Carhaix, est nommé greffier de la Justice de Paix de Callac, en remplacement de M. Charles Le Saut, démissionnaire en sa faveur.

M. Le Saut, qui va habiter Carhaix, sera universellement regretté à Callac, où son affabilité ne lui avait créé que des amis.

Toutes nos félicitations au nouveau greffier.

GOURIN

Vagabond. — Le raccommodeur de parapluies, Jean Péron originaire de Plougouer, vient d'être mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vagabondage.

L'amateur de bécanes. — Louis Pogonnet, 28 ans, carrier à Gourin, ne se contente pas de ce métier, pourtant honorable. Ainsi, toutes les fois qu'il aperçoit une bicyclette abandonnée à la porte d'un café, une irrésistible envie le pousse à enfourcher la bécanne et à se donner de lair.

Appelé à faire une période d'instruction de 23 jours à Quimper, Pogonnet aperçut une bicyclette abandonnée, s'en empara, et alla la remettre en dépôt dans un débit; puis, sa période terminée, il alla la reprendre et partit pour Gourin. Quelques jours après, il s'empara encore d'une autre bécanne qu'il cachait dans une maison en construction. Pour mettre un terme à cette manie du carrier, le tribunal lui inflige 6 mois de prison et en plus la peine de rélegation.

Kerne-Jzel

KASTELLIN

Nouveau Sous-Préfet. — M. Gaigierot, sous-préfet à Largentière (Ardèche), est nommé à Châteaulin en remplacement de M. Beurdeley, nommé à Issoudun (Indre).

Tribunal correctionnel. — PLEYBEN. — Entre voisins. — Laurent Cozien, 35 ans, cultivateur à Lanvézéennec, en Pleyben, vit en mauvaise intelligence avec son voisin François Rannou, âgé de 59 ans. Revenant du bois de Pleyben le 22 septembre dernier, Cozien rencontra Rannou et lui porta de nombreux coups de pied, notamment dans le côté gauche, lui fracturant une côte.

Le Tribunal condamne Cozien à 16 francs d'amende.

Plombiers. — Chasse. — Jean Feilland, 33 ans, cultivateur à Costier, en Plomodiern, a chassé sans permis.

16 francs d'amende avec sursis et confiscation de l'arme.

Ploceca. — Vol. — Marie-Jeanne Tanguy, femme Richard, 47 ans, journalière à Pont-Meur, en Plouvézel, a soustrait une sac et une certaine quantité de blé noir au préjudice de Pierre Le Bras, cultivateur à Keréon, en Plouguer.

8 mois d'emprisonnement à la femme Richard, peine confondue avec celle de 6 mois prononcée le 4 octobre dernier pour vols.

Crozon. — Délit maritime. — Jean Louis Magadur, 37 ans, bûcher à l'île Longue, en Crozon, a pêché avec un engin dit « foene », mode de pêche prohibée dans la rade de Brest.

5 francs d'amende avec sursis.

LA FÉLLE. — Vol. — Jean-Marie Thomas, 14 ans, demeurant chez ses parents à Kervorn, en La Feuillée, a soustrait une montre et sa chaîne au préjudice de Normand. Ce dernier travaillait dans un champ et avait suspendu sa veste à une branche d'arbre.

Thomas a déjà été poursuivi pour vols et à la suite d'un jugement du 18 février dernier, il fut confié à l'assistance publique, mais il quitta les fermes où il avait été placé.

Le Tribunal l'acquitte comme ayant agi sans discernement et le confie à nouveau à l'assistance publique.

KEMPER

Meurs électorales. — La Cour de Rennes a rendu son arrêt dans les affaires des troubles électoraux de Poumerit et Treffogat. En ce qui concerne les inculpés de Poumerit, elle confirme la peine de 10 jours de prison infligée à Pierre Le Drazen et Yves Le Roux, mais réduit à 6 jours celle qui fut infligée à René Caradec.

Les appelants de la commune de Treffogat ne sont pas plus heureux : toutefois Yves Leprince fera seulement un mois au lieu de deux. Quant à Bodéré, Stéphan, Jaffron et Torillec, ils restent condamnés respectivement à 2 mois, 40 jours, 15 jours et 15 jours.

En outre, aucun des inculpés n'obtient le bénéfice du sursis.

Maladies des yeux, nez, gorge et oreilles. — Nous apprenons l'installation à Quimper, 2, rue des Gentils-hommes, du docteur HARDOUIN, médecin spécialiste des affections des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles.

KEMPERLE

Les drames d'amour. — Lundi soir à l'arrivée du train de 7 h. 33 venant de Lorient, s'est déroulé un drame qui a jeté une vive émotion en ville.

Au moment où le train arrivait en gare, une jeune femme qui se trouvait sur le quai se précipita subitement devant la machine. Le corps pivota sur lui-même et la locomotive passa dessus ainsi que les wagons qui suivaient.

Quand le convoi s'arrêta la jeune femme fut retirée de dessous le train par M. Tarouilly, dépositaire de journaux, et portée à la salle d'attente puis à l'hôpital.

Heureusement, elle n'était que blessée : les rouas lui avaient coupé le bras gauche, qu'on ramassa en dehors de la voie.

L'enquête, menée par la gendarmerie, a établi que cette jeune fille, d'une bonne famille de Redon, était arrivée le matin même à Quimper par le train de 8 h. 45 avec un représentant en vins.

Après avoir déjeuné ensemble, le gérant quitta la jeune fille soi-disant pour voir des clients. Mais il ne revint pas.

Elle eut le pressentiment d'être abandonnée. Alors elle se rendit à la gare et essaya d'en finir avec la vie.

La vie de la blessée n'est pas en danger.

BRIEC

A la justice de paix. — Par décret du 9 octobre, M. René Trellu est nommé greffier de la justice de paix de Briec, en remplacement de M. Le Falchier, nommé juge de paix à Callac.

Leon

MONTROULEZ

Concours d'étalons. — Vendredi, à neuf heures, place du Pouillet, s'est tenu le concours pour l'obtention des primes d'approbation aux étalons de trait, âgés de trois ans et au-dessus.

Il y avait 49 animaux présentés. Six sujets, admirablement beaux, sont approuvés par l'administration des haras. Ils reçoivent chacun 500 francs, savoir : *Ismaël*, à M. Quéinnec, de Landivisiau ; *Bijou*, à M. Bécarn, de Pleyber-Christ ; *Landygon*, à M. Penagam, de Pleyber-Christ ; *Idis*, à M. Huët, de Guélan ; *Bag*, à M. Guillon, de Botsorhel ; *Humain*, à M. Goac, de Plouvézel-Lochrist.

Les sujets suivants ont été primés, savoir : 1^{er} prix 500 francs et une médaille offerte par M. de Mun, député du Finistère, *Plantin*, à M. Martin, de Pleyber-Christ ; *2^e Georges*, à M. Hélar, de Plouvézel-Lochrist ; *3^e Plufur*, à M. Le Bras, de Plouger ; *4^e Kiel*, à M. Thébaud, de Plovara ; *5^e Lamy*, à M. Poulligon, de St-Thégonnee ; *6^e Iffronet*, à Mme veuve Sibirill, de

Pleyber-Christ ; *7^e Cosaque*, à M. Maguet, de Saint-Sauveur ; *8^e Ha*, à M. Colas, de Plouégat-Guerrand ; *9^e Gamit*, à M. Guillou, de Botsorhel ; *10^e Héliot*, à M. Fagot, de Saint-Thégonnee ; *11^e Voltaire*, à M. Quéinnec, de Guélan ; *12^e Vêto*, à M. L'Honoré, de Guimaec.

Suppléants : *Insolent*, à M. Coat, de Pleyber-Christ ; *Intelligent*, à M. Fers, de Plouger ; *Vermouth*, à M. Kerdré, de Pleyber-Christ ; *Jarbas*, à M. Sibirill, de Pleyber-Christ.

La foire haute. — Le nombre des chevaux amenés à la foire s'élève à peu près à 4.000, ce qui accuse une forte diminution sur le chiffre de l'année dernière. Cependant, l'animation fut considérable en ville. En raison des difficultés de transport occasionnées par la grève des chemins de fer, les transactions se firent à terme, l'expédition devant se faire à la reprise de la marche régulière des trains.

Aux halles, il y eut baisse sur le gibier et sur le beurre.

Une automobile suspecte contenant des affiliés de la C. G. T. fit quelques apparitions en ville, mais sans incident à signaler.

La gare de Morlaix-Etat conservait son aspect des jours précédents. Mais la ligne télégraphique avait été coupée entre Morlaix et Brest et, par suite, la communication avec Carhaix.

La « Morlaissienne ». — L'assemblée générale de la société (S. A. G.) de tir, de préparation et de perfectionnement militaire, a eu lieu sous la présidence de M. E. Martin, président de la société, assisté de MM. Carles, sous-préfet ; Jean Huicric et Le Feuvre, vice-présidents, et Caroff, trésorier. M. Martin ouvre la séance en remerciant les sociétaires d'être venus en si grand nombre à la réunion. M. Caroff donne lecture de l'ordre du jour de la dernière séance. Il est ensuite procédé au renouvellement des membres du bureau et du conseil d'administration. MM. Martin, Huicric, Le Feuvre, président et vice-présidents, ont leur mandat renouvelé par acclamation. Il en est de même pour M. Caroff, secrétaire-trésorier. Trouvant sa charge de secrétaire-trésorier un peu lourde, M. Caroff demande qu'il lui soit adjoint un secrétaire.

Tous les suffrages se portent sur M. Grall pour cette fonction. MM. Lamanda, lieutenant d'artillerie de réserve ; Tanguy et Le Moign, sous-lieutenants de réserve, sont nommés officiers de tir. Sont élus membres du conseil d'administration : MM. Barbier, Gallard, Fombaron, Le Picard, Le Duif, L'Hémelliet, Moran, Muller, Prassemlé et Troussel. Les cours de préparation militaire ont été suivis par 48 jeunes gens. 47 ont obtenu le brevet d'aptitude militaire. Les cours, qui auront lieu comme les années précédentes au Calvaire, commenceront en avril 1911. Le président annonce qu'une lettre de félicitations du ministre de la Guerre, vient d'être adressée au camarade Lamanda. M. Martin remet ensuite, au nom de la société une magnifique épinglette au camarade L'Hémelliet pour sa série de maximum au dernier concours. Le président fait voter des remerciements à M. Le Picard, qui met si gracieusement son matériel à la disposition de la société. En plus des remerciements, l'assemblée bat un ban formidable en l'honneur du sympathique propriétaire du café de la Terrasse. Les séances reprendront le deuxième dimanche de mars 1911. M. Jean Huicric, vice-président, fait voter des remerciements à M. Caroff, trésorier, pour le dévouement inlassable qu'il ne cesse de témoigner à la société.

BREST

M. Théréne est inculpé. — Le sieur Théréne, gérant du *Cri du Peuple* de Brest, a été arrêté à l'imprimerie de ce journal et conduit au parquet. Après avoir subi un interrogatoire, on l'a laissé en liberté provisoire. Il est inculpé d'avoir au cours d'un meeting, engagé les cheminots à ne pas tenir compte des ordres de mobilisation. M. Forgues, commissaire de police, a perquisitionné, sans résultats, au domicile du sieur Théréne.

KASTELL-POL

Notariat. — M. Quéinnec, 1^{er} clerc de M. Le Mal, notaire à Saint-Pol, vient de subir avec succès les examens de notaire. Nos félicitations.

Une Bonne Action

C'est de faire connaître la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarre, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139 bd. Magenta, Paris.

Treger

GWENGAMP

Tribunal correctionnel. — L'incorrigible torogne. — Pour la 50^e fois, Charles Le Nauteuc, 54 ans, portefaix à Saint-Jean-Kergrist, est condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

PARC. — Vol. — René Jaouen, 31 ans, domestique de ferme chez M. Golas, a volé 78 francs ; il s'entend condamner à 6 jours de prison.

MARLE-CARHAIX. — Contrevenant. — M. Yves Le Dantec, 31 ans, contremaître, et M. Pierre Chellin, 31 ans, chauffeur, comparaissaient sous l'inculpation d'infraction à la loi du 18 avril 1900. L'inspecteur des mines avait remarqué une trop grande surcharge d'une soupape de chaudière à vapeur. 25 francs d'amende à chacun.

CALLAC. — Un escroc. — Le 6 avril, M. Louis Bozac, propriétaire, à Bodelon-Bras, en Plougernevel, a reçu la visite de M. François Henry, de Callac, courtier d'assurances, qui lui fit signer une police en encaissant une somme de 30 francs, qu'il disait être due. M. Bozac avait été victime d'un escroc.

Henry est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

SAINT-SERVAIS. — Mère indigne. — Marie-Louise Jégou, femme Le Cam, 36 ans, ménagère, étant prise de boisson s'était couchée ayant à côté d'elle son petit Julien, âgé de 2 ans, qui fut étouffé. La femme Le Cam, récolte 15 jours de prison.

Notariat. — M. Joseph Gouin, ancien notaire à La Boussac, est nommé notaire à la résidence de Guingamp, en remplacement de M. Colin, démissionnaire.

BIBLIOGRAPHIE

Les Chants du Grillon. Paroles et mélodie : Louis Giblat ; Lettre Préface : Amédée Gastoué ; Chanson Préface : Théodore Botrel.

In-8 écu, orné de 100 gravures... 3,50 (P. Lethielloux, éditeur, 10 rue Cassett Paris 6^e)

Dans la rénovation des formes populaires l'auteur a placé au premier rang des poètes modernes. M. Giblat a su réveiller la Muse d'autrefois, et pour bien modernes que soient ses airs, on y respire ce je ne sais quoi par où nous charmement les airs anciens.

Ajoutons que l'ouvrage est édité avec un soin particulier, imprimé avec luxe, orné de belles gravures, (plume ou aquarelle) dont la plus grande partie hors texte. L'illustration entièrement originale, est due au délicat artiste qu'est M. Jos. Gwennic.

Le plus large succès est assuré aux Chants du Grillon (le recueil contient quarante et une chansons notées), et nous souhaitons dès maintenant que cette collection entreprise par l'éditeur Lethielloux s'augmente rapidement pour répondre aux légitimes desirs du public.

ALMANAK AR BOBL

a Vreiz-Jzel

écrit 1911 (2^e année)

(Tout en langue bretonne) comprendra 64 pages (16 de plus que celui de 1910).

Pas un mot de politique, mais les jours, mois, saints bretons, levers de la lune et du soleil, foires du Finistère, des Côtes-du-Nord, et du Morbihan (entièrement revues et mises au courant), marchés, tableau des cultures de chaque époque, députés et sénateurs, chansons, histoire de Bretagne en 108 lignes, horaire des Chemins de fer Économiques, réclames.

61 pages pour deux sous. En vente à partir du 1^{er} Novembre chez tous nos dépositaires. Fortes remises par quantités de 20 exemplaires.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Primes pour libération anticipée du matériel

En vue de l'hiver, le plus possible, l'évolution du matériel roulant pendant la période d'intensité du trafic et de pouvoir ainsi répondre, plus facilement, aux demandes de wagons faites par le public, l'administration des Chemins de fer de l'État avait mis en vigueur, à titre temporaire, pendant certaines périodes des années 1908 et 1909, des dispositions comportant l'allocation, au commerce, de primes pour la libération rapide du matériel. En présence des résultats très satisfaisants qui ont été obtenus, l'administration des Chemins de fer de l'État a estimé qu'il y avait intérêt à proroger, pour une nouvelle année, les dispositions appliquées pendant l'année 1909.

Ces dispositions exceptionnelles seront appliquées sur l'ancien réseau et sur le réseau racheté pendant les deux périodes du 1^{er} septembre au 15 décembre 1910 et du 1^{er} février au 31 mars 1911 ; elles consistent essentiellement, d'une part, dans l'allocation, aux destinataires qui effectuent dans un délai de 6 heures, le déchargement, en gare, des wagons dont la manutention leur incombe et l'enlèvement des marchandises, d'une prime de 0 fr. 30 par tonne de marchandise pour chaque wagon déchargé complètement, et d'autre part, dans la remise, aux propriétaires d'embranchements particuliers, des taxes de fourniture et d'envoi du matériel livré sur leurs embranchements, lorsque ce matériel aura été restitué dans les conditions définies par le tarif spécial P. V. 29 de chaque réseau.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est calme avec tendance ferme. Le 3 0/0 français s'inscrit à 97,20. Fonds d'États étrangers irréguliers. Turc 92,80 ; Serbe, 83,20 ; Extérieure 94 ; Russie 5 0/0 1900 103,00 ; Portugal 65,60.

Etude de M^e GUIVARCH, notaire à Carhaix

Vente amiable métrique Quinquis, PLEVIN, louée 2.000 fr., terres 22 h. 80, pris 4 h. 40. Prix : 48.000 francs. S'adresser à M^e GUIVARCH, Carhaix. 4 4.

A VENDRE

Par Adjudication Volontaire En l'étude

Le dimanche 27 Novembre 1910, à trois heures de l'après-midi.

En la commune de Plouguer

A un kilomètre de la ville de CARHAIX.

Aux dépendances de KERNAERET

Section A du plan cadastral Six pièces de terre d'une contenance de 6 hectares 80 ares 60 centiares sur mises à prix totales de... 17.500 francs.

Ces pièces de terre sont propres à bâtir étant en bordure de la route de Callac. Jouissance du 29 septembre

Sociétés de Crédit indécises : Banque de Paris 1816 ; Comptoir d'escompte 821 ; Société Générale 735 ; la Banque Franco-Américaine est très soutenue à 515.

Valeurs de traction stationnaires. Le Rio est en réaction à 1775 contre 1780. La Mossamédès vaut 21,25.

Mines d'or mexicaines très fermes : Pedrazini 143 ; Mercédès 55,75.

L'action Énergie Industrielle est recherchée à 112 ; l'obligation à 474.

On nous signale des ventes d'actions Crédit Foncier Américain à 534, ex-coupon ; l'obligation vaut 478.

NOVEL

42, rue Notre-Dame-des-Viltoires, Paris.

ANNONCES

Confiez vos annonces au journal "AR BOBL" Vos affaires s'en trouveront bien.

Hôtels Recommandés aux Voyageurs

On reçoit Ar Bobl dans tous les hôtels recommandés...

Carhaix — BUFFET-HOTEL DE LA GARE — (Malherbe) — entièrement neuf. Vue sur les Montagnes-Noires. Chambres hygiéniques. Electricité.

— HOTEL DE LA TOUR D'Auvergne (Adam) : recommandé ; excellente cuisine ; au centre de la ville ; voitures aux trains ; estaminet ; garage.

Callac — HOTEL DE BRETAGNE. (Simon) cuisine bourgeoise ; pension ; prix modérés.

Gouarec — HOTEL COUGARD (Successesseur de La Méner) ; voitures d'excursion ; cuisine soignée ; prix modérés.

Gourin — HOTEL DE LA CROIX-VERTE. — (Barbey) ; excellente cuisine ; au centre de la ville.

— HOTEL DE BRETAGNE (Huiban) entièrement remis à neuf ; le plus près de la gare.

Huelgoat — HOTEL D'ANGLETERRE. — (Clausse) ; belle vue sur les Montagnes ; électricité ; cuisine soignée ; voitures ; garage.

— HOTEL DU LAC. — (Bozec) en face le grand lac ; très confortable ; voitures.

Maël-Carhaix — HOTEL SHIRIL. — excellent confortable bourgeois.

Mar — HOTEL LAVENANT — Pension ; cuisine soignée ; recommandé.

Rosporden — HOTEL CONTINENTAL. — (Vve Laurent) ; le plus proche de la gare ; chambres hygiéniques ; électricité ; estaminet ; garage.

Rostrenen — HOTEL DES VOYAGEURS — (Le Juncourt-Gouard) ; entièrement remis à neuf ; estaminet ; vastes remises.

Seadr — HOTEL KERSULEC — Pension ; cuisine soignée ; prix modérés.

St-Nicolas-du-Pélem — HOTEL L'HÉVÉDER, sur la place ; cuisine de famille ; confort bourgeois.

DERNIERE HEURE

ITINÉRAIRE des Épreuves Régimentales pour Chevaux de petite taille (1 m. 48 à 1 m. 53)

Par Télégramme

Quarante-cinq chevaux Bretons et quinze Ardennois sont partis de Vannes le 15 Octobre au matin, se rendant à Châteaulin par étapes successives par Auray-Tennebont-Rosporden-Quimper-Châteaulin.

A partir du 22, la batterie d'artillerie dont ils font partie va entreprendre des marches manœuvres à travers le centre de la Bretagne.

22 Octobre. — Départ de Châteaulin pour Châteauneuf-du-Faou, Kerbigorn et Plonévez-du-Faou.

23. — Huelgoat par Loqueffret.

24. — Carhaix par Berrien.

25. — Rostrenen.

26. — Repos à Rostrenen.

27. — Mir-de-Bretagne.

28. — Pontivy par Cléguérec.

29. — Locminé.

30. — Vannes.

Ces renseignements inédits intéresseront particulièrement nos lecteurs qui se rendront compte que l'utilisation du cheval-bidet, si précieux en Bretagne, est grâce aux efforts de M. de Robien et de la Société du cheval de Trait Léger, à l'ordre du jour.

D'ar mammou a familh

Gret d'ho pugalligou eur lec'hed kaled

Kalz zo a vugalo vihan n'o douz kot a naon hag a ehom a neiz kaout soagn, seimpl, drouglivot, distorik kalz po neoubud, hag alize tochet da goueza potrinaer. Ar mank a fosfat er gwad, eo a zo keriok peurvuia d'ann holl diazmannouchou-ze, kerkoulz ha da glonveur an eskorn, eskilt, gorion, mach'garn, etc. Al louzou a alior droist holl opad ar c'hroak hag ar iaouankiz eo a dra zur

Ar Gwin Debreyne

Prientet er GRANDE-TRAPPE MORTAGNE (Orne).

Loun a fosfat, gwin an Tad Debreyne, modisin an Trap Vraz, a zikour ar vugalo en o c'hroak, a zo ar gromardet korf, lec'hed ha nez, ha d'ar ro goz kronvadour.

Gwolloch eo vid ar gwinoù kig ; na zigas na tommedez na kalder korf ; flour eo da ova ha buan eo da ziskuzia.

Al litrad : 14 real

Dépôts en Apotikerezoù

Andrés ha Lomonnier, BREST ; Lazennec, KASTELLIN ; Baron, KERAZEC ; Ar Chevalier, GOURIN ; Bégasse, AN FAOUET ; Coiff, MONTROULEZ ; Guilloux, PONTKROAZ ; Habrial, KEMPERLE ; Ladouce, KEMPER ; Peysson, ROSTRENN ; Chapol, KASTELLIN-POL.

Etude de M^e FLEURY, notaire à Morlaix

Vente d'arbres

par adjudication

En l'étude

Le Lundi 10 Novembre 1910

à deux heures

Ces arbres se trouvent sur les terres dépendant des fermes de St-Germain et de Bigodou, en St-Martin-des-Champs près Morlaix ; ils comprennent 140 chênes, 101 hêtres, 77 ormes, 30 frênes 6 peupliers, 4 châtaigniers, 1 sapin, 1 platane, et sont divisés en 16 lots.

Exploitation facile.

Pour les voir, s'adresser à M. Jean Guichoux, à Saint-Germain, et pour renseignements à M^e FLEURY. 1.3.



Etudes de MM^e LEHUEROU-KERISEL, avoué à Guingamp et GUEGUEN, notaire Carnoë.

Vente Judiciaire, le

Lundi 7 Novembre 1910,

à 2 heures, en l'étude, à CARNOËT, d'immeubles.

1^{er} — A Kerlaeron et Karnon en PLOURAC'H.

Mise à prix : 900 fr.

2^e — A Lesnévez en BOLA-ZEC.

Mise à prix ; 2500 fr.

Etude de M^e Paul LE BOUAR, notaire à Gourin

A VENDRE

par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de M^e LE BOUAR notaire à Gourin, le sam 12 novembre 1910, à 1 h. du soir, en 8 lots (faculté de réunion)

une Petite Propriété située à Fourlouchie, en Le Saint, sur des mises à prix totales de 3150 francs.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire en l'étude, le jeudi 17 novembre à deux heures de l'après-midi.

1^{er} — Une belle ferme située Kergonan, en GOURIN, d'une contenance de 40 hectares et d'un revenu de 17.00 francs.

Mise prix : 40 000 francs.

2^e — Une jolie métairie à Crec'h-Coullin, en GOURIN, d'un contenant de 25 hectares loué 950 francs.

Mise à prix : 22.000 francs.

3^e — Deux petites fermes à Gossvoalet en GOURIN, d'un contenant de 12 h. 76 a. loué 590 fr.

Mise à prix : 12.000 francs.

4^e — Une métairie au village de Kernevez ar Choat, en LANGONNET, contenant 32 hectares loués 800 fr.

Mise à prix : 20.000 francs.

5^e — Une métairie à Kerlan-Vras, en LANGONNET, contenant 15 hectares, loué 650 fr.

Mise à prix : 15.000 francs.